

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Adoption du plan de sauvegarde de Financière Hélios

**Paris, le 1er octobre 2009** – Par jugement en date du 30 septembre 2009, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté le plan de sauvegarde de Financière Hélios.

Ce plan, proposé par Financière Hélios, prévoit les modalités de remboursement de la dette bancaire de Financière Hélios, de l'ordre de €140 millions, à des conditions de rémunération qui restent inchangées et sans référence à des ratios boursiers.

Le service de la dette (capital et intérêts) représentera €8,5 millions par an, avec un remboursement final en juillet 2013.

L'adoption de ce plan permet à Financière Hélios de poursuivre son activité dans des conditions adaptées à son modèle économique et financier.

Financière Hélios, en tant qu'actionnaire de référence de Séchilienne-Sidec, continuera à accompagner la croissance de la société comme elle l'a fait au cours de ces dernières années.

\* \* \* \* \*

La société Financière Hélios est contrôlée par les fonds gérés par Apax Partners SA et Altamir Amboise. Consultez également le site : [www.financiere-helios.com](http://www.financiere-helios.com).